



# RÈGLEMENTS Jeunes Artistes | 2015 - 2016

1. Toutes les inscriptions à la compétition provinciale doivent être complétées en ligne sur le site internet de Jeunes Artistes entre le 15 janvier, et le 9 février, 2016 à 17h (heure de l'est).
2. Chaque candidat doit sélectionner l'une des catégories suivantes:
  1. Conteur
  2. Poésie (slam)
  3. Auteur-Compositeur-Interprète
  4. Lecture dramatique
  5. Écrivain fantôme
  6. Film documentaire
3. Les étudiants peuvent travailler en groupe ou soumettre leur candidature individuellement. Si vous souhaitez soumettre votre candidature en groupe, vous devez choisir UN seul représentant. Un maximum de 5 étudiants par groupe est autorisé.
4. Toutes les inscriptions doivent être soumises sur Youtube et marquer comme non cotées (paramètres privés).
5. La longueur de la vidéo ne doit pas dépasser 5 minutes et doit inclure les renseignements suivants à la FIN de votre présentation (orale ou écrite):
  - nom du ou des étudiants
  - titre du vidéo
  - catégorie sélectionnée
  - programme francophone (francophone, immersion française, français de base)
6. **Chaque vidéo doit contenir 50% de français et 50% d'anglais.** Cela dit, nous comprenons que, parfois, il est difficile de diviser en deux parties égales. Donc, nous permettons une flexibilité de 15% dans le contenu.
7. Il y a des frais de 10\$ pour soumettre votre candidature au niveau provincial. Vous devez effectuer votre paiement en ligne avant le 9 février 2016 à 17h (heure de l'est).
8. Les participants peuvent présenter **UNE** seule candidature dans **UNE** seule catégorie.
9. Chaque candidature doit mettre l'accent sur un seul sujet sélectionné par l'étudiant.
10. La présentation finale doit être accomplie par l'étudiant, plutôt qu'une organisation professionnelle. Parents, enseignants et organisateurs ne peuvent intervenir dans le processus de production ou de participation et seulement agir à titre indicatif.
11. Les prix pour la compétition provinciale seront annoncés à la fin du mois de décembre 2015. De plus, un tirage au sort parmi les classes participantes (incluant la maternelle à la 9e année). Il est de la responsabilité de l'enseignant d'inscrire sa classe en ligne afin d'avoir une chance de gagner.
12. En acceptant les prix, les gagnants acceptent de tenir Canadian Parents for French - BC & Yukon et tous ses employés inoffensifs contre toute réclamation et responsabilité découlant de l'utilisation de ces prix. Les gagnants assument toute responsabilité pour tout préjudice ou dommages causés par la participation au concours ou l'utilisation et la rédemption de tout prix.
13. Les étudiants doivent garder au minimum une copie de leur vidéo. Canadian Parents for French - BC & Yukon n'est pas responsable des films endommagés ou qui ne sont pas téléchargés adéquatement.
14. Si vous êtes choisi comme finaliste, vous devez soumettre un formulaire d'autorisation parentale signé par vos parents avant votre participation à la compétition provinciale. Le formulaire sera envoyé par courriel aux finalistes.
15. Un étudiant doit indiquer clairement lorsque l'oeuvre est composée par ce dernier ou si l'oeuvre est la reprise d'une oeuvre existante (ex: publié ou écrite par un autre auteur).
16. Les étudiants sont responsables d'assurer que les droits d'auteurs sont respectés lors de l'utilisation de matériel existant.